



Commune d'Ecublens
Service des travaux publics et
de l'environnement
Chemin des Esserts 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Frelon asiatique
Demande de remboursement :

CO.....

Personne de contact :

☐ Mme ☐ M.

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Localité :

N° téléphone : Mobile :

Email :

Coordonnée bancaire :

1. Prénom :

2. Nom :

3. Nom de la banque ou CCP :

4. IBAN :

5. N° de compte :

Frelon asiatique :

La Ville d'Ecublens prend en charge les frais de destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, jusqu'à un montant maximum de Fr. 400.- TTC par nid.

Tarifs 2026 TTC, TVA 8,1% incluse :

Taille du nid à rembourser, montant maximum

☐ Nids primaires Fr. 50.-

☐ Grands Nids Fr. 400.-

Lieu, date :

Signature :

☐ *Annexer la copie de la facture payée*

Références : Selon la décision municipale 2025.028 du 08.09.2025